



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 72571

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la demande de la Fédération nationale des artisans du taxi que soit instaurée une convention nationale, fondamentale pour les taxis, en matière de transport assis professionnalisé. Il lui rappelle que la Fédération nationale des artisans du taxi souhaite que cette convention nationale repose sur trois principes forts : un référentiel de prescription opposable tant aux médecins de ville qu'au secteur hospitalier ; une stricte définition des opérateurs exclusifs autorisés, c'est-à-dire le taxi et le VSL ; la mise en oeuvre d'une limitation de moyens pour que l'offre de transport n'accroisse pas inconsiderablement le besoin de transport. Ce projet de convention nationale étant très attendu par la Fédération nationale des artisans du taxi, il souhaite savoir à quel stade se trouvent actuellement les négociations et de quelle manière ce projet aboutira.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72571

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2005, page 8087